

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 16 décembre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DDEES 334** Subvention et convention pluriannuelle 2011-2014 avec l'association Comité Champs-Elysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention pluriannuelle 2011-2014, relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Comité des Champs-Elysées (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 29 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention pluriannuelle 2011-2014 à passer entre la Ville de Paris et l'association Comité Champs-Elysées sont approuvés. M. le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 220.000 euros est attribuée à l'association Comité Champs-Elysées située 39, avenue des Champs-Elysées à Paris 8e (C00030 - 62322 - 2012\_00952) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 883.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 220.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2012 de la Ville de Paris nature 2042, fonction 90 (APDF : 04328).